

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 88**

présenté par
M. Savary

ARTICLE 4

I. – Supprimer la seconde phrase de l’alinéa 11.

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 25, après le mot :

« collègue »,

insérer les mots :

« est composé de cinq membres nommés par décret. Il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.